Affiché le

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice :	19	Date de Convocation :	16 juillet 2026
Nombre de membres votants :	19	Secrétaire de Séance :	Catherine MOREAU GRISARD

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Nadine POLLET, Sébastien THEVENET, Céline FAVIER, Francis FAURE, Monique MATHIEU MAZUIR, Max VAREON, Françoise CHARNAY, Catherine FRANÇON, Catherine MOREAU GRISARD, Nicole DERUDET, Magalie ORLANDINI, Romain ANGONIN, Chloé PERRET, Romain VUILLARD, Emma RENARD, Thierry KOLLEFRATH
Absents excusés : Gaëtan GIRARD *(pouvoir à Céline FAVIER)*, Olivier ROUSSERO *(pouvoir à Catherine MOREAU GRISARD)*

Ordre du jour

- *Espaces publics – Avenant travaux*
- *Forêt communale – Replantation – Travaux complémentaires 1ère tranche – Devis*
- *CCAS – Charte de fonctionnement*
- *Garderie périscolaire – Modification du règlement – Révision des horaires – Tarifs 2026-2027*
- *Elections – Bureaux de vote – Délimitation du périmètre*
- *Question Diverses*

Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de séance du 16 juin 2026 - Approbation à l'unanimité

Objet : **MARCHE PUBLIC - AVENANT**

Monsieur le Maire rappelle le marché public concernant la construction d'une halle et divers travaux de gros œuvre, signé avec l'entreprise *« TABOURET »* pour un montant de 21 000 € HT (soit 25 200 € TTC).

- L'avenant présenté ce jour au Conseil Municipal a pour objet les travaux en moins-value suivants :
 - Suppression des fûts (poste 3.4 du CCTP) - 624,23 € HT
 - Scellement de platines sous-poteau (poste 5 du CCTP) - 176,00 € HT
- Ainsi que les travaux en plus-value suivants :
 - Réfection joint des murs en pierre (Article 6.1.1 du CCTP) 3 021,05 € HT
 - Fourniture et pose de pierre de taille pour l'ouverture dans
 - le mur en pierre, y compris ajustement 2 046,06 € HT
 - Seuil en béton finition lissé 202,50 € HT
 - Création d'une réservation pour encastrement de la logette
 - Enedis, y compris fourniture et pose de pierre de taille 461,00 € HT
- L'incidence financière globale est donc une augmentation de 4 930,38 € HT (soit 5 916,46 € TTC) ;
 Le montant du marché est ainsi porté de 21 000 € HT (montant initial) à 22 438,91 € HT par l'avenant n°1, puis à 27 369,29 € HT par l'avenant n°2.
 Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de Nivigne et Suran,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché public susvisé, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant ;

Objet : **FORÊT COMMUNALE – REPLANTATION – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES 1ERE TRANCHE - DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux de reboisement de la forêt communale par l'entreprise *« NAUDET »*.

Suite au passage de l'ONF pour vérification de la quantité et de la qualité des pousses plantées, il s'avère qu'il existe une divergence de mesures de certaines parties de la forêt, appelant un complément de plantation.
En conséquence, une mise en conformité est nécessaire pour obtenir la subvention promise, l'entreprise *NAUDET* propose les 3 devis suivants :

Complément de plantation	3 632,05 €
Traitement des nouvelles pousses	2 535,31 €
Tuteurs (bambous de marquage)	1 127,28 €

La vente de la 1ère partie a rapporté 25 357,76 € à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer les 3 devis pour un montant total de 7 224,64 €
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant ;

Objet : COMITE CONSULTATIF ACTIONS SOCIALES – CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la vocation du CCAS et qu'il convient d'en réglementer le fonctionnement, notamment en matière de confidentialité.

Madame POLLET, adjointe, donne lecture au Conseil Municipal de la « Charte » de fonctionnement qui serait signée par tous les membres ; explique le fonctionnement de ce comité, ainsi que les aides proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la charte de fonctionnement telle qu'annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Objet : GARDERIE PERISCOLAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT – TARIFS 2026-2027 & MOYENS DE PAIEMENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les chiffres de l'année scolaire 2025-2026 concernant la garderie périscolaire : Recettes : 5 145 €
Dépenses 18 979,85 €
Déficit : - 13 834,85 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs d'environ 10%, en partant sur la base d'une fréquentation identique et de quotients familiaux similaires, les recettes supplémentaires pour l'année à venir s'élèveraient à 515 €.

Suite à la modification de la Régie « Garderie & TAP » le paiement est maintenant possible en CB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE les grilles tarifaires 2026-2027 de la garderie telles qu'annexées à la présente délibération ;
- AJOUTE la possibilité de paiement de la Garderie et des TAP en CB.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Objet : GARDERIE PERISCOLAIRE – HORAIRES 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les horaires d'ouverture actuels de la garderie périscolaire : 7h30-8h30 le matin et 16h30-18h30 le soir.

Suite à une enquête menée par Madame FAVIER, adjointe, et par la commission périscolaire, il apparait que 7 enfants utiliseraient le créneau 7h/7h30 de manière régulière (3 semaines/4 minimum), et 4 enfants de manière occasionnelle.

Le soir, de 18h à 18h30, cette année un seul enfant utilisait le créneau. Il ressort de l'enquête qu'ils seraient 2 à 3 enfants à l'utiliser pour l'année scolaire à venir.

Le coût annuel d'une demi-heure d'ouverture par jour tous les jours scolaires s'élève à 2 016 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter l'amplitude du matin, en ouvrant à 7h, se pose également la question de conserver ou non le créneau de 18h à 18h30.

Possibilité de laisser jusqu'aux vacances de Toussaint ou de Noël pour étudier la pertinence de la fermeture du soir en fonction de la réelle utilisation du créneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE l'ouverture d'un créneau supplémentaire de 7h à 7h30 ;
- REFUSE la fermeture du créneau de 18h à 18h30, ainsi qu'une période « test » ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Objet : **ELECTIONS – BUREAUX DE VOTE – DELIMITATION DU PERIMETRE**

Le Maire fait part à l'Assemblée de la communication préfectorale reçue début juillet concernant le périmètre des bureaux de vote.

Dans la mesure où les élections présidentielles approchent, une refonte des listes électorales aura lieu, la totalité des cartes électorales devra être refaite.

En cas de volonté de changement concernant les bureaux de vote (création / modification / suppression) il convient d'en avertir la préfecture au plus tard le 31 Août 2026 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

La préfecture rappelle qu'un bureau de vote ne doit pas dépasser 1 200 électeurs inscrits : le bureau de vote de Chavannes compte actuellement 494 électeurs inscrits, et celui de Germagnat 118.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix pour, 1 voix contre, et 5 abstentions,

- SUPPRIME le bureau de vote n°0002 situé à Germagnat ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Questions Diverses

- Livraison des repas à Drom : 12 repas/jour + 14 repas adultes les lundis ; la livraison continuera sur l'année scolaire 2026-2027.
- TAP : 3 intervenants pour 2026-2027 : percussions brésiliennes, théâtre, arts plastique.
- Recensement de la population prévu en 2027 : Mme Catherine MOREAU GRISARD sera coordinatrice adjointe ; la commune recrutera 2 agents recenseurs du 21/01 au 20/02, ces agents devront également effectuer une formation.
- Le logement de la poste se libère après une occupation de 20 ans.
- Les Pionniers Bressans, alertés concernant la sécurité routière, ont fait un rappel auprès de leurs adhérents.
- Calendrier :
 - 09/09 : Réunion de travail du conseil municipal pour préparation du projet de mandature
 - 15/09 : Conférence territoriale 19h à Domsure
 - 24/09 : Conseil des 1000 élus de GBA concernant le « projet territoire »
 - 27/09 : Elections sénatoriales
- Attribution d'un barnum par la Région

Prochain Conseil municipal 22 septembre 2026

Séance levée à 23 heures 10

Secrétaire de Séance
Catherine MOREAU GRISARD

Le Maire
Bernard PRIN